

Interpellation de Christine Defraigne et Audrey Neuprez, Conseillères communales du
groupe MR, au Conseil Communal du 29 avril 2013
et relative à la possibilité de déclarer son enfant à l'hôpital

Monsieur le Bourgmestre,

En 2012, la Ville de Liège a compté 2.558 naissances domiciliées sur son territoire, principalement issues des 4 grands hôpitaux : les Bruyères (CHU), Saint-Joseph + Saint-Vincent (CHC) et la Citadelle (CHR).

Au total, ce sont plus de 7.836 enfants qui sont nés sur le territoire de la Ville : 661 à Saint Joseph, 3.487 à Saint-Vincent, 1.256 aux Bruyères et 2.432 à la Citadelle.

7.836 naissances et autant de déclarations à accomplir pour la Ville de Liège.

Suite à ces naissances, un des parents doit en effet se présenter à la commune dans les 15 jours afin de déclarer l'arrivée de l'enfant.

Cette contrainte administrative vient perturber un moment durant lequel les parents n'aspirent pourtant qu'à rester un maximum de temps auprès du nouveau membre de leur famille.

Depuis 2008 cependant, et une circulaire du Ministre de la Justice, il est possible, dans certaines communes, de déclarer la naissance de l'enfant à la maternité. Cette déclaration à l'hôpital se déroule sensiblement de la même manière qu'à la maison communale et offre les mêmes garanties en termes d'authenticité de l'acte.

La Ville de Bruxelles vient de mettre cette procédure en place grâce à une antenne mobile qui rejoint les hôpitaux de la Ville avec, à son bord, des agents détachés de leur poste et bureau habituels.

À Liège, le même système d'antenne mobile permettrait de desservir un hôpital par jour ouvrable et ainsi toucher une majorité de parents. Les séjours à l'hôpital suite à une naissance durent en effet environ 5 à 6 jours.

Monsieur le Bourgmestre,

- Serait-il possible que la Ville de Liège mette en place une antenne mobile pour organiser les déclarations de naissances à l'hôpital ?
- Dans le cas contraire, ne serait-il pas opportun de permettre les déclarations de naissances, des enfants domiciliés sur le territoire de la Ville, dans les mairies de quartier souvent davantage accessibles et moins encombrées que la cité administrative ?

Nous vous remercions.

Christine Defraigne et Audrey Neuprez